FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	Cire de tournesol pour moules
Description	Huile de tournesol, hydrogénée / Huile végétale raffinée
Description chimique	Triglycérides

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Pour usage industriel.
Utilisations déconseillées	Aucune information complémentaire disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Naturcera
C/Lleida 1 (Pol. Ind. de la Riera de Riudemeia) 08317 Òrrius, Barcelona, Espagne
contacto@naturcera.com
+34 93 185 55 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)
+34 91 562 04 20 (Institut national de toxicologie, Madrid, 24 h/24)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), conformément à l'annexe II de REACH modifiée par le règlement (UE) 2020/878

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable.

Mises en garde	Produit manipulé à haute température. Risque de brûlures par contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB.
Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.
D'après les connaissances actuelles du fabricant et si le produit est manipulé correctement, il ne présente pas de risques pour la santé humaine ni pour l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

RUBRIQUE 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom	Identificateurs	Classification
Cire de tournesol pour moules	N° CAS : 91082-37-0 N° CE : 293-750-5 N° index : Sans objet Nom INCI : Hydrogenated Sunflower Seed Oil N° d'enregistrement REACH : Sans objet	Règlement (CE) n° 1272/2008 : non classé

3.2 Mélanges
Sans objet.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation	Sans objet.
Contact avec la peau	En cas de brûlure, refroidir la zone brûlée pendant plusieurs minutes ; appliquer du sérum physiologique ou de l'eau froide (non glacée) sur la lésion. Couvrir la zone brûlée avec un pansement ou une compresse humidifiée de sérum physiologique ou d'eau froide propre. En cas de brûlures étendues, conduire la victime dans un centre médical.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Ingestion / aspiration	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Sans objet.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Sans objet.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO_2 ou poudre chimique sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression directement sur le produit en combustion ou fondu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions d'extinction	Combattre l'incendie à une distance raisonnable en prenant les précautions habituelles.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

5.4 Informations complémentaires
Empêcher les eaux d'extinction de contaminer les eaux de surface ou souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter à l'égout.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les déversements présentent un risque de glissade. Porter un équipement de protection individuelle (lunettes et chaussures de sécurité, vêtements de protection adaptés) en cas de déversement important.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Ne pas rejeter directement dans une source d'eau. En cas de déversement accidentel ou si des déchets atteignent les égouts ou les cours d'eau, prévenir l'autorité environnementale locale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : absorber avec de la terre ou des matériaux absorbants. Laver à l'eau chaude avec des produits dégraissants.
Grands déversements : contenir le produit et l'empêcher d'atteindre un cours d'eau. Laisser solidifier et ramasser une fois froid ; laver les résidus avec beaucoup d'eau chaude ou de la soude diluée si le type de sol le permet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors des opérations de chargement et de déchargement, protéger correctement les yeux et les extrémités.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à une température de 15 à 20 ºC au-dessus de son point de fusion. Stocker de préférence dans des cuves en acier inoxydable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes les utilisations connues du produit, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées ci-dessus.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle	Produit non dangereux. Aucune étude sur les limites d'exposition.
Valeurs limites biologiques	Produit non dangereux. Aucune étude sur les limites biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

8.3 Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales contre les projections de liquides (EN 166).
Protection de la peau	Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation et être conformes au règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN ISO 374-1.
Protection respiratoire	Sans objet.
Dangers thermiques	Sans objet.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide à température ambiante / liquide à 85 ºC
Odeur	Neutre
Couleur	Caractéristique
Pression de vapeur (20 ºC)	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Densité relative (80 ºC)	Non disponible
Point d'éclair	> 225 ºC
Point de fusion	51 ºC
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible
Solubilité	Insoluble

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Dans des conditions normales de stockage, aucun risque de réactivité n'est connu.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucun risque en cas d'utilisation dans les conditions spécifiées.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation d'acroléine en cas de chauffage au-delà de 270 ºC à pression atmosphérique.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Produit non toxique.

Toxicité aiguë	Aucune toxicité aiguë n'est attendue pour ce produit.
Toxicité chronique	Il n'est pas nécessaire de considérer d'effets chroniques potentiels sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Aucun effet connu.
Ingestion	Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.
Effets CMR	Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres informations	Utilisé correctement, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni attendu.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Aucune information disponible.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité lente.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance ne possède pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter la contamination superficielle du sol et des eaux de surface.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Traitement des déchets	Conformément à la réglementation locale et nationale. Faire appel uniquement à des transporteurs et à des gestionnaires de déchets agréés. Ne pas laisser le produit contaminer les eaux souterraines ni les eaux de surface. Lors de la manipulation des déchets, appliquer les mêmes précautions qu'aux rubriques 7 et 8. Voir la rubrique 2.
Élimination des emballages	Les emballages vides doivent être éliminés conformément à la législation locale et nationale en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé pour le transport.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé pour le transport.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé pour le transport.
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé pour le transport.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé pour le transport.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé pour le transport.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet.

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : non classé comme dangereux ; étiquetage non applicable.
Ne contient aucune substance soumise à restriction selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient aucune substance de la liste des substances candidates REACH ≥ 0,1 % / LCS.
Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique, mais ne constitue ni une garantie des propriétés du produit ni un document juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi, sur la base de notre meilleure connaissance du produit. Nous déclinons toutefois toute responsabilité quant aux conséquences de son utilisation.
Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles prévues.
Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur relatifs à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Version	1.0
Date d'émission	21/07/2025